

Vendredi 1^{er} avril 2022,

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à des fraudes ou vols de chéquiers ayant mis en difficulté certaines coopératives et entraîné des procédures longues et fastidieuses, le renouvellement des chéquiers ne se fait plus de manière automatique.

Pour obtenir un nouveau chéquier, vous pouvez soit en faire la demande à votre agence soit le commander via le service bred connect si vous avez accès à ce service.

Pour rappel, le service bred connect est un service payant (2,48€ par trimestre, à enregistrer dans votre comptabilité comme un service bancaire), il vous permet entre autres de consulter vos relevés en ligne, d'effectuer un virement et de commander un nouveau chéquier. Pour obtenir ce service, vous devez nous en faire la demande par mail. Nous nous occupons ensuite de transmettre votre demande à la Bred.

En cas de perte ou de vol de chéquier, il est important de nous le signaler au plus vite afin que nous fassions opposition auprès de la Bred. Les mandataires doivent déposer une plainte en ligne avant de se rendre au commissariat.



Aucune coopérative ne doit être prélevée du service Bred direct ou de cotisation pour start association. Dans le cas où vous seriez débités de ces frais, signalez-le-nous pour que nous intervenions auprès de la Bred.

Si vous avez des difficultés à obtenir un relevé bancaire, nous pouvons également prendre le relais auprès de la banque ou vous envoyer directement le relevé du mois demandé.

Si vous constatez un écart entre un bordereau de remise d'espèces ou de chèques et le relevé bancaire, envoyez-nous une copie du relevé et du bordereau en nous précisant la date et le lieu du dépôt.

Si vous souhaitez changer de mandataire, c'est également par nous qu'il faut passer.

L'équipe de l'OCCE 92

